LA SARRAZ - LE BEAU LAC DE BÂLE AU CHÂTEAU

Une vraie institution

LA SARRAZ Le Beau Lac de Bâle est venu fêter ses 50 ans de carrière au Château de La Sarraz, jeudi 20 août. Un moment d'anthologie vécu dans des conditions météorologiques incroyables, puisque le public a été épargné de la pluie. Le concert s'est même déroulé par une température des plus agréable. Il a fallu de la chance, mais un tel groupe le méritait bien.

Plus de mille spectateurs se sont déplacés dans les jardins du Château pour assister à ce concert d'une rare intensité, emmené par les neuf musiciens et choristes qui composent le groupe.

Ces instants privilégiés de rock'n drôle et burlesque inoxydables ont conquis un public enthousiaste et heureux de ces retrouvailles.

Le prochain concert des Jeudis du Château aura lieu le jeudi 3 septembre, avec cinq joyeux compères de la Gargarousse pour une soirée de chanson française. ■

COMMUNIQUÉ

Infos:
les-jeudis.ch



VINCENT GUIGNET

Une publication de Retraites Populaires

LÀ, POUR LA VIE!

«Mieux vaut prévenir que guérir»

Temps partiel, avenir fragilisé?



Valentine Tornare
CONSEILLÈRE FINANCIÈRE
CHEZ RETRAITES POPULAIRES

Mieux vaut prévenir que guérir. C'est une phrase qui me revient souvent lorsque je reçois une personne qui travaille à temps partiel. Très souvent, il s'agit d'une maman. Elle m'explique son choix de réduire son taux d'activité pour s'occuper de ses enfants. Je ne peux que saluer cette décision en lui posant toutefois une question: avez-vous pensé à votre prévoyance?

Je pose cette question car je constate que les conséquences d'un temps partiel sont souvent méconnues. Beaucoup de personnes pensent que seul le salaire diminue. En réalité, les cotisations du 1er et du 2e pilier diminuent elles aussi. Et les conséquences n'apparaissent qu'au moment de la retraite, en cas d'invalidité ou lors d'une séparation. Là, on réalise que sa rente ou sa protection financière ne sont plus celles que l'on imaginait, et il est souvent trop tard pour agir.

Le 2e pilier est très touché quand on travaille à temps partiel. Car, les cotisations ne sont pas calculées sur tout le salaire. On met donc moins d'argent de côté. Certaines caisses de pension vont plus loin que ce que la loi demande, même si cela reste rare. Elles peuvent, par exemple, prendre en compte une plus grande partie du salaire et ainsi mieux protéger les personnes qui travaillent à temps partiel. C'est pourquoi je recommande de se renseigner auprès de son employeur ou de sa caisse de pension pour connaître les avantages auxquels vous avez droit. Car de petites différences peuvent amener de grandes améliorations pour votre retraite. Je vous encourage aussi à faire un point de situation au moment où votre taux d'activité change, pour repérer des lacunes dans votre avoir de vieillesse et envisager les moyens d'améliorer votre future retraite. Selon votre situation et le règlement de votre caisse, vous pouvez aussi faire un rachat dans le 2e pilier, c'est-à-dire y verser de l'argent pour combler une partie du manque. Petite astuce: souscrire à un 3e pilier est toujours une bonne idée.

Je respecte le choix de travailler à temps partiel. Je sais combien cette décision peut être précieuse pour une famille ou son équilibre personnel. En revanche, je suis convaincue qu'elle mérite d'être accompagnée. Mon rôle consiste à rendre ces conséquences visibles. Parce qu'en matière de prévoyance, les meilleures décisions sont celles que l'on prend avant d'en avoir réellement besoin. ●

Retraites Populaires
Rue de la Plaine 51
CH-1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 23 22 · 076 358 22 66

retraitespopulaires.ch

Cette publication a été réalisée par **Le Studio**, le département de création de contenus personnalisés d'ESH Médias, pour le compte de Retraites Populaires.